



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares apporte les précisions demandées pour son plan de retour à l'équilibre budgétaire

Rimouski, le 25 avril 2012 – La Commission scolaire des Phares, à la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), devait déposer, pour le 31 mars 2012, un plan révisé de retour à l'équilibre budgétaire comprenant les mesures visées et leurs impacts financiers. Lors de la réunion du conseil des commissaires du 23 avril 2012, les détails demandés ont été adoptés pour être transmis au MELS. Les analyses entamées par la Commission scolaire permettent de dégager une somme de 153 482 \$ par l'abolition et la réduction de différents postes administratifs. Ces postes se situent tous au centre administratif de la Commission scolaire et n'affecteront pas les services à l'élève. Par ailleurs, les travaux concernant l'inventaire des services et leur niveau de performance sont toujours en cours : cette dernière portion se réalise en partie en partenariat avec les commissions scolaires avoisinantes.

Les prévisions établies lors de l'adoption du budget de 2011-2012 de la Commission scolaire prévoyaient un déficit de 1 115 816 \$. La révision budgétaire du mois de janvier 2012 permet d'entrevoir plutôt un déficit de 501 410 \$, moins élevé que prévu de 614 406 \$, ce qui s'explique par l'accueil de 63 élèves de plus que la prévision. Au mois de mars 2012, la Commission scolaire a toutefois subi de la part du MELS un ajustement négatif de 337 196 \$ qui charbarde ses prévisions, compte tenu de l'allocation attribuable aux indexations salariales découlant des conventions collectives 2010-2015.

« À l'heure actuelle, nous sommes à même de constater que nos travaux d'analyse ne sont pas complétés et que les mesures identifiées jusqu'à présent sont presque chirurgicales tant nous sommes près de toucher aux services à l'élève », explique M. Raymond Tudeau, président de la Commission scolaire.

Rappelons que le MELS avait demandé des précisions au sujet du plan de retour à l'équilibre budgétaire de la Commission scolaire le 15 décembre 2011. Il prenait alors acte de sa volonté de revenir à l'équilibre budgétaire, mais seulement pour l'année financière 2014-2015 et non dès 2012-2013, comme il l'exigeait initialement. C'est



pourquoi la Commission scolaire avait proposé, avec une volonté clairement établie de ne pas toucher les services à l'élève, de lui remettre une analyse détaillée de sa situation budgétaire, incluant :

- l'analyse des indicateurs de gestion afin de détecter les marges de manœuvres pouvant être dégagées,
- l'inventaire complet des actions posées quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement ou annuellement par les services de la Commission scolaire afin de déterminer l'optimisation ou la rationalisation pouvant être incluses dans le plan proposé,
- l'analyse permettant d'accentuer l'optimisation et éventuellement réduire l'appareil administratif par une possible convergence inter-commissions scolaires.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
418 723-9485

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

